SBBK
CSFP
Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Comité de la CSFP: brèves 7/16

Lors des journées de réflexion des 17 et 18 novembre 2016 à Flüeli-Ranft (OW), le comité élargi (comité de la CSFP, présidents des commissions, présidents de la CDOPU et de la CIFC) a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent:

N°	Thème	Résultat / décision
1	**Optima**	Le délai fixé pour la procédure de consultation concernant le projet *Optima* a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2016 de manière à disposer d'un plus grand nombre de réponses. Il s'agira ensuite, dans le cadre d'un avant-projet, de planifier la mise en œuvre et de procéder à des clarifications approfondies. La direction de cet avant-projet sera confiée à un organisme externe et accompagnée par un groupe de travail (composé de représentants de la CSFP, du CSFO et d'Educa).
2	**BDEFA**: accès aux notes d'examen	En ce qui concerne la BDEFA2, le CSFO a fait savoir aux responsables de branches en mai 2016 qu'ils ne pourraient plus à l'avenir, pour des raisons liées aux techniques de protection des données, consulter les notes des examens finaux d'apprentissage. Or, jusqu'à présent, les OrTra se référaient souvent à ces notes pour savoir quels étaient les jeunes à avoir obtenu les meilleurs résultats et à mériter une distinction. Le comité a constaté qu'il n'était pas possible de convenir d'une procédure d'accès uniforme du fait de la diversité des dispositions légales cantonales. Les OrTra devront donc désormais s'adresser aux cantons pour obtenir les données dont elles ont besoin dans ce domaine.
3	**MP1:** consultation	La CFMP (Commission fédérale de la maturité professionnelle) a élaboré, dans le cadre du projet du SEFRI intitulé *Renforcement de la maturité professionnelle*, des propositions visant à rendre la MP1 plus attractive grâce à une mise en œuvre plus flexible. Ces propositions prévoient notamment la possibilité d'organiser certaines parties de l'enseignement menant à la MP avant ou après l'apprentissage. Au final, les cantons pourraient choisir librement les modèles de MP les mieux adaptés pour eux, à la condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre des principes directeurs formulés par la CFMP. Le délai fixé pour la procédure de consultation a été prolongé jusqu'à la fin janvier 2017; le Comité de la CDIP approuvera la prise de position de la CSFP lors de sa séance du 26 janvier 2017. Les membres de la CSFP recevront vraisemblablement le projet de prise de position début janvier.
4	**Financement des cours préparatoires**	La révision de la loi sur la formation professionnelle (partie relative au financement des cours préparatoires) devrait s'achever le 5 décembre 2016 avec le traitement de ce point au Conseil national (Conseil des Etats: 29 novembre 2016). Les dernières divergences concernant le financement transitoire des cas particulièrement difficiles devraient ainsi être éliminées. Le SEFRI élabore actuellement à ce sujet des propositions de mise en œuvre. La version adaptée de l'ordonnance sur la formation professionnelle devrait faire l'objet d'une procédure de consultation entre fin février et avril 2017 de façon à pouvoir entrer en vigueur le 1er janvier 2018.

5	**BIZ-App**	Il existe, dans les cantons, diverses applications pour la recherche de places d'apprentissage; la majorité des cantons alémaniques utilisent celle appelée BIZ-App. Le comité de la CSFP a chargé le CSFO de vérifier s'il est possible de relier cette application au site orientation.ch et de la développer dans les autres langues nationales; il a par ailleurs aussi chargé le CSFO de coordonner la suite du processus.

28.11.2016 Pour le comité de la CSFP: Carla Gasser